Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Faillites
Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire
Date de publication: SHAB 12.01.2024
Visible par le public jusquau: 12.01.2026
Numéro de publication: KK04-0000038868

Entité de publication
Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Etat de collocation Propriété Croix-Blanche SA

Débiteurs:
Propriété Croix-Blanche SA
CHE-175.134.501
Croix-Blanche 54
2126 Les Verrières

Remarques juridiques:
Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.
Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours
Fin du délai: 01.02.2024

Lieu de dépôt des documents:
Office des faillites, Rue de l'Epervier 4, 2053 Cernier

Remarques:
But : toute opération immobilière, en particulier, la vente, l'achat et la promotion immobilière. L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée comprenant l'état des charges de l'immeuble est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 12 janvier 2024, sinon ledit état sera considéré comme accepté.